

NOTIFICATION DE CONVENTION DE CESSION SANS RECOURS OU D'ESCOMPTE SANS RECOURS

ASSURÉ(S) (signataire de la convention de cession ou d'escompte) :

Gestionnaire de la police (si plusieurs assurés) :

Personne chargée de suivre le dossier

Tél. :

E-mail :

À adresser par e-mail : assurance-export-asr@bpifrance.fr

Mention obligatoire en objet mail :
« n° dossier - notification de convention de cession/
d'escompte sans recours »

Pays :

N° de Dossier (BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT) :

ANNULATION

CONCLUSION – Date :

ENTRÉE EN VIGUEUR – Date :

DESCRIPTION DE LA CRÉANCE CÉDÉE OU ESCOMPTÉE *

Point de départ du remboursement :

Monnaie de compte :

de paiement :

Décomposition (en monnaie de compte) :

Dates d'échéance

Montant en Principal

Montant en Intérêts

TOTAL

TOTAL

*Joindre une copie de la convention de cession ou d'escompte de créances à cette notification.

GARANTIE DE PAIEMENT OU DE TRANSFERT FOURNIES PAR LE DÉBITEUR

Nom du garant :

Nom de la garantie : - de paiement OUI NON

- de transfert OUI NON

Forme de la garantie : - par acte séparé • date de l'acte

- par aval des effets • l'aval a-t-il déjà été apposé ? OUI NON

• une promesse d'aval a-t-elle été délivrée ? OUI NON

• date d'expiration de validité de cette promesse :

Sûretés réelles :

AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS DU PROJET (commerciaux, financiers, sûretés...)

CONTRAT D'EXPORTATION DONT DECOULENT LES CREANCES COMMERCIALES CÉDÉES OU ESCOMPTÉES

Date :

Montant :

Exportateur :

Objet :

Observations éventuelles :

Fait à, le/...../.....

Nom et qualité du signataire
Signature et cachet de la société

Bpifrance Assurance Export

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État
en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

SAS au capital de 30 000 000 euros – 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- bpifrance.fr